

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 12 JANVIER 2009**

L'an deux mille neuf, le lundi douze janvier à 20 heures 30, le conseil municipal de la ville de ST ANDRE DE CORCY, convoqué le 07 janvier 2009 s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARON, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : BORRELLY Jean-Paul, BORROD Simone, BROUXEL Marc, COMBE Virginie, COSSU François, DALESSANDRI Cédric, DUMAS Christine, GIRARD Jean-Marie, GUIGNARD Claudy, JULIAT Bernard, LACROIX Monique, LEFEVER Claude, LHUILLIER Bernard, LIVENNAIS Michel, MATHIEU Fabrice, MICHEL Joël, OZIL Joël, PETIT Vincent, TOMATIS Christine, TRIBOLET Joëlle

**ETAIENT ABSENTS** – MM DELANGE Philippe et FRILLICI Pierre

**POUVOIRS** : M DELANGE Philippe à M LIVENNAIS Michel

**SECRETAIRE** : Mme BORROD Simone

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 15 décembre 2008 : rien à signaler, ce compte rendu est donc approuvé. Puis il rappelle l'ordre du jour et propose d'y ajouter l'approbation des nouveaux statuts de la communauté de communes : ajout accepté.

**APPROBATION DE LA MODIFICATION DU POS**

Monsieur PETIT rappelle la procédure de modification du POS 1994 dont les objectifs étaient la prise en compte dans le POS des risques technologiques, le projet urbain pour la ZI nord et le changement de zonage du lotissement Bel Air III. L'enquête publique s'est déroulée du 17 novembre 2008 au 17 décembre 2008 et M le Commissaire enquêteur a rendu un avis favorable à cette modification le 7 janvier 2009. Le conseil municipal approuve cette modification du POS telle que présentée en supprimant l'obligation d'un double pan de toiture pour les constructions dans les zones UX et 1NAX (art 11 du règlement pour chacune de ces zones)

**INSTAURATION DU SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL DANS LES ECOLES EN CAS DE GREVE**

Pour répondre aux obligations de la loi d'août 2008 instaurant un service minimum d'accueil dans les écoles et pour faire suite au questionnaire distribué aux parents d'élèves (90 familles sur 190 ont répondu qu'elles utiliseraient le service en cas de grève des enseignants), le conseil municipal, par 16 voix POUR, 1 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS, décide la mise en place d'un service d'accueil dans les écoles primaire et maternelle en cas de grève de plus de 25 % des enseignants si la mairie est prévenue 48 H à l'avance. Les enfants seront accueillis dans leurs écoles respectives aux horaires habituels, et confiés à des adultes bénévoles dont les coordonnées ont été adressées à M l'Inspecteur d'Académie le 22.12.2008. (28 volontaires)

(La commission scolaire se réunit le samedi 17 janvier pour la mise au point de cet accueil)

**ASSURANCE VEHICULE DES PERSONNELS D'ENTRETIEN**

Considérant que les personnels affectés au nettoyage/ménage des locaux communaux sont amenés à se déplacer d'un bâtiment à un autre pendant leur temps de travail, avec leur véhicule personnel, le conseil municipal demande à ces agents d'assurer leur véhicule en usage « privé-professionnel » la commune remboursant à l'agent sur présentation de justificatifs, le montant de la sur-cotisation induite par cette extension (usage professionnel)( coût d'environ 500 €/par an pour les 5 agents concernés)

**SUBVENTION CLASSE DE NEIGE**

Les classes de CM2 se rendront en classe « trappeurs-chiens de traîneaux » en mars prochain. Le conseil municipal accorde une subvention de 53 € par élève concerné, soit 51 élèves à 53 € = 2703 €

### **RETROCESSION DE TERRAIN PAR LA SEMCODA**

Le conseil municipal accepte la rétrocession de terrain à l'euro symbolique, à la commune, proposée par la SEMCODA aux Millières, suite à la vente des villas quelques limites sont à rectifier pour 56 m<sup>2</sup> le long du Parc « Barbet » et le long de la rue des Millières à l'angle de la lère villa. Les frais d'acte notarié seront pris en charge par la commune.

### **REPARATIONS A L'EGLISE**

Suite au diagnostic et au rapport établi par M BROUXEL sur les réparations à entreprendre sur le bâtiment de l'Eglise, le conseil municipal accepte le principe de ces réparations (estimées à 215 000 € TTC hors frais de maîtrise d'œuvre) qu'il conviendra de détailler lors du budget et sollicite auprès des organismes compétents (conseil général et/ou autre) les subventions susceptibles d'aider la commune dans le financement de ces travaux, au titre de la conservation du patrimoine.

### **VENTE DE LA PARCELLE DE L'ANCIEN JEU DE BOULES**

Le conseil municipal accepte de mettre en vente la parcelle AN 36 d'une superficie de 658 m<sup>2</sup> qui servait de jeu de boules avant la construction du clos bouliste, à un prix compris entre 120 et 150 €/m<sup>2</sup>. M le Maire précise qu'il a déjà 2 demandes d'achat émanant de personnes de St André.

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

M Borrelly explique que la communauté de communes a modifié ses statuts dans le domaine « tourisme » de manière à pouvoir intégrer dans ses compétences : *l'étude, la signalétique, le balisage et la promotion des sentiers de randonnée du territoire Centre Dombes par la mise aux normes départementales du réseau de sentiers de randonnée (signalétique et balisage) et la promotion du réseau d'itinéraire pédestre par panneaux d'information de départ de randonnée et l'édition d'un carto guide à destination des randonneurs.*

Le conseil municipal approuve cette modification de statuts.

### **QUESTIONS DIVERSES**

M Borrelly informe qu'un ré-aménagement de la déchetterie de St André et la construction d'une nouvelle déchetterie à Villars, sont à l'étude.

M Borrelly annonce un accord de principe sur l'octroi d'un fonds de concours de la communauté de communes à la commune pour la réalisation de places de stationnement aux abords de la gare.

Il informe qu'un nouveau directeur du site touristique de la base de St Paul de Varax a été recruté en remplacement de M De Neuvis, et que le SIVOM est dissout depuis le 31.12.2008.

Il annonce que le comptage des véhicules dans les quartiers des Millières et de la rue du Mont Blanc va commencer. Les barrières de sécurité rue des écoles seront installées bientôt (dès le dégel). Les installations sportives et les jeux verront leur conformité contrôlée prochainement. Il rappelle le tournoi de foot en salle des associations le 17.12 pour lequel le conseil municipal est inscrit avec 2 équipes.

M Petit préconise l'installation de poubelles jaunes à la salle polyvalente et la mise en place d'une meilleure information sur le tri pour les utilisateurs –

(voir pour mettre un bac au centre des gradins de la salle multisports)

M Brouxel a été interpellé pour le problème du chauffage à l'école de musique : la mairie s'en occupe.

Mme Lacroix rapporte la visite effectuée à Vernange à l'occasion des vœux de la mairie aux résidents :  
visite très appréciée et sympathique

Elle informe également qu'elle se rendra avec M le Maire dans les classes primaires et grande section de maternelle pour distribuer des livrets et sensibiliser les enfants à leur commune (1 livret remis pour info aux conseillers)

Le conseil est favorable à l'organisation de la cérémonie de la citoyenneté qui consiste à remettre aux jeunes électeurs nouvellement inscrits sur la liste électorale, leur première carte électorale au cours d'une petite réunion-réception sur le thème de la citoyenneté, avec remise d'un livret sur les droits et devoirs du citoyen....  
A prévoir début mars .

Séance levée à 22 h 15

La Secrétaire,

S. BORROD

Le Maire,

JP BARON